

Charte informatique

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ LA NECESSITE DE RESPECTER LA LEGISLATION

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

L'utilisateur doit impérativement éviter :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure ;
- la contrefaçon de marque.

De plus, il doit respecter la propriété intellectuelle, notamment sur les points suivants :

- les copies de logiciels commerciaux sont interdites pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle .
- l'utilisation des logiciels doit se faire dans le respect des termes de la licence d'utilisation.
- l'installation d'un logiciel commercial doit être signalée à l'un des administrateurs système. • pour les logiciels du domaine public, on doit se conformer aux copyrights associés.
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (extrait musical, photographie, extrait littéraire, film, ...) ou d'une prestation de droits voisins (interprétation musicale, programmes, ...) est interdite dès qu'elle viole les droits du ou des auteurs ;

L'ÉTABLISSEMENT OFFRE À L'UTILISATEUR :

- un important équipement informatique dédié à des fins éducatives,
- de nombreux logiciels et l'accès aux réseaux internet/intranet.

- afin de permettre aux enseignants et aux élèves d'utiliser ces ressources en classe, • et de créer toutes sortes de productions, d'héberger ces productions et de les rendre accessibles à travers le réseau.

Chaque utilisateur possède :

- un " Compte d'accès personnel " aux ressources et services multimédias proposés ; Cet accès se fait soit en classe, soit individuellement à partir de tout machine connectée au réseau ; le compte est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels dont l'utilisateur est responsable.

L'UTILISATEUR S'ENGAGE À :

- utiliser les moyens informatiques uniquement pour des activités liées aux missions de l'établissement, dans le respect des lois et règlements en vigueur et de la présente charte.
- éviter, les manipulations anormales qui pourraient interrompre le fonctionnement du réseau ou des systèmes connectés au réseau ;
- sauvegarder régulièrement ses fichiers ;
- s'abstenir d'utiliser, sans précaution particulière, des disquettes issues de l'extérieur (introduction de virus) ;
- signaler tout problème pouvant nuire au bon niveau de sécurité ;
- ne pas prêter son compte, ni communiquer son mot de passe ;
- ne pas accéder aux données d'un autre utilisateur sans l'autorisation de celui-ci ;
- ne pas masquer sa véritable identité, en particulier en se connectant sous le nom d'autres utilisateurs ;
- ne pas modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas ;
- ne pas quitter son poste de travail en laissant une session ouverte ;
- ne pas laisser un document affiché sur l'écran de visualisation après exploitation ;
- ne pas porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'autres utilisateurs notamment par l'envoi de messages, textes ou images provocants ;
- ne pas visiter les sites portant une atteinte à la dignité humaine (pornographie, apologie de la violence sous diverses formes...);
- ne pas essayer de se connecter sur un site extérieur à l'établissement en utilisant un procédé non autorisé ;
- ne pas installer, mettre à jour ou désinstaller des logiciels sans y avoir été préalablement autorisé par le responsable de l'équipement ;
- ne pas imprimer et scanner sans autorisation.

Les CHATS (conversations entre ordinateurs), les FORUMS, les blogs, les consultations et les envois d'E-MAIL personnels ne sont pas autorisés, sauf dans le cadre d'un travail encadré. Les JEUX ou les visites des sites ludiques sont soumis à autorisation au cas par cas.

L'ÉTABLISSEMENT SE RÉSERVE LE DROIT D'EFFECTUER DES CONTRÔLES TECHNIQUES

dans un souci de protection des élèves ;

dans un souci de sécurité du réseau et des ressources informatiques ;

dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs.

L'établissement procédera éventuellement au contrôle des sites visités et des activités effectuées par les élèves, notamment par lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau.

Toute utilisation non conforme à la charte peut donner lieu à la suspension immédiate par le directeur de l'autorisation accordée et cela, sans exclure d'éventuelles poursuites disciplinaires et, le cas échéant en réparation.

**Rappelez-vous, vous avez signé !
Signer, c'est approuver.**